

DECISION MUNICIPALE n° D20231027-148

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Cellule Affaires Juridiques	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine - Locations
Objet	Sous-location d'un local 3 rue Esparvier pour une boutique éphémère		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la convention de mise à disposition à titre précaire avec Madame Alice CHAMORET, d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 3 rue Esparvier à USSEL (19200), d'une surface de 90 m².

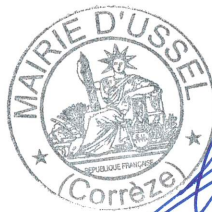
Article 2 : La convention est conclue pour une durée déterminée d'un mois à compter du 1^{er} décembre 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus. Au terme du contrat, celui-ci sera automatiquement résilié.

Article 3 : La Commune sous loue ce local à titre gratuit.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 27 octobre 2023.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE